

DELIBERATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 14 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois de janvier à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le huit janvier deux mil vingt-six.

Présents : Jacques BALOUP – Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Rémy CLERIN - Jérôme DELAVault - Claude DEPUYDT – Jean DESNOYERS – Grégory DORTE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Bernard ESNAULT (suppléant de Laurent CHAT) - Jean-Baptiste DE FONTENILLES (suppléant de Patrick OFFREDI) - Jean-François GALLIMARD - Jean-Pierre GERARDIN - Didier IDES – Jean-Claude KHEBIZI (suppléant de Claude LAVENTUREUX) - Jean-Luc LEGER - Jean-Claude LEMAIRE - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Isaac MANSANTI (suppléant de Jorge GUILHOTO) - Robert MESLIN - Joël NAIN - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Michaël LAVENTUREUX - François LECESTRE - Véronique MAISON - Claude MAULOISE - Gérard MICHAUT – Lionel MION – Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Patrice PICARD - Denis POUILLOT - Jean-Luc PREVOST - Chantal ROYER- Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN - Stéphane VIGNOL

Pouvoir : Denis POUILLOT donne pouvoir à Jacques BALOUP

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	28
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes Pour :	28
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	01

N° 04/2026

Objet : Mise à disposition d'un véhicule au Président du SDEY

Par les délibérations du 25 janvier 2021, du 24 janvier 2022, du 6 février 2023, du 31 janvier 2024 et du 25 février 2025, le comité syndical a délibéré favorablement pour attribuer au Président un véhicule.

L'article L. 5211-13-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « Selon des conditions fixées par une délibération annuelle, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut mettre un véhicule à disposition de ses membres (...) lorsque l'exercice de leurs mandats (...) le justifie. »

Dès lors, il est nécessaire de délibérer à nouveau au titre de l'année 2026 pour attribuer ce véhicule.

Le Président expose, que, dans le cadre de son mandat et des délégations qui sont confiées, il est amené à se déplacer non seulement dans l'ensemble des communes de l'Yonne, mais également en dehors du département pour des réunions ou manifestations liées aux compétences, aux intérêts ou à la représentation du SDEY dans différentes instances.

Dans ce cadre, il sollicite l'avis des membres du comité sur la mise à disposition d'un véhicule et les modalités de son utilisation.

Il est proposé de mettre à sa disposition un véhicule qui servira pour les déplacements liés à la gestion des affaires du SDEY. Toutefois, il est prévu que le véhicule pourra être remis au domicile du Président pendant les week-ends et congés.

Une carte de carburant est affectée au véhicule. S'il est nécessaire de s'approvisionner en dehors du réseau de distribution dont relève cette carte, le Président pourra se faire rembourser les frais exposés sur présentation de justificatif, dans les conditions fixées par les délibérations du SDEY.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, par 28 voix pour, Jean-Noël LOURY ne prenant pas part au vote :

- **Met** à la disposition du Président un véhicule qui servira pour les déplacements liés à la gestion des affaires du SDEY. Toutefois, il est prévu que le véhicule pourra être remis au domicile du Président pendant les week-ends et congés ;
- **Dit** qu'une carte de carburant est affectée au véhicule ;
En cas de nécessité de s'approvisionner en dehors du réseau de distribution dont relève cette carte, le Président pourra se faire rembourser les frais exposés sur présentation de justificatif, dans les conditions fixées par les délibérations du SDEY.

Fait et délibéré en séance

Le 14 janvier 2026
2^{ème} Vice-Président
Jacques BALOUP

